



DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Exploitation d'emplacements sur le domaine public pour la restauration à emporter à partir d'un véhicule aménagé

Parking de Lafitenia

Document de consultation

OBJET

Occupation temporaire et précaire d'un emplacement situé sur le domaine public communal, parking de Lafitenia, pour une activité de restauration à emporter à partir d'un véhicule aménagé.

NATURE JURIDIQUE

De par la localisation de l'emplacement sur le domaine public communal, l'emplacement donnera lieu à la délivrance d'un permis de stationnement.

De ce fait, l'occupation de cet emplacement ne pourra consister qu'au stationnement d'un véhicule boutique aménagé pour la restauration et respectant les normes d'hygiène alimentaire.

Il est ici rappelé que le permis de stationnement correspondant à l'occupation, ne constitue aucun droit réel pour son titulaire.

CONDITIONS DE L'OCCUPATION

L'occupant devra utiliser l'emplacement exclusivement en vue de son activité de petite restauration.

L'occupant sera dûment immatriculé au registre du commerce et des sociétés ou au registre des métiers.



L'exploitation sera personnelle, soit en nom propre soit par le gérant de la société.

L'emplacement comprend une surface approximative de maximums 20 m² sur laquelle pourront être installés le véhicule et un espace supplémentaire de surface équivalente pour l'installation d'une terrasse (tables, chaises et parasols) sans couverture ni ancrage au sol, selon photos annexées.

L'aménagement d'ensemble devra faire l'objet d'un projet préalable qui sera, après accord de l'autorité municipale, annexé au permis de stationnement. Compte tenu de l'emplacement choisi, le projet devra respecter les dispositions du code de l'urbanisme et de la loi du littoral sur le secteur.

L'occupant fera son affaire du respect des règles de sécurité, des règles d'hygiène alimentaire de la vente ambulante et veillera à ce que l'ordre public ne soit pas troublé.

L'occupant devra maintenir en état de propreté les abords de son emplacement.

L'occupant assurera sa responsabilité civile et en tant que de besoin ses biens personnels.

L'occupant supportera tous les frais, (travaux, abonnements et consommations) inhérents aux raccordements aux différents réseaux (eau potable, eaux usées, électricité notamment)

DUREE

Le permis de stationnement est délivré, à titre essentiellement précaire et révocable sans indemnités pour tout motif d'intérêt général, pour une durée de 5 ans.

Le début de l'exploitation est prévu le 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2028.



REDEVANCE

L'occupant proposera une redevance annuelle.

Le montant plancher est fixé la première année à : **7 000 €**

Le tarif d'occupation de l'emplacement sera fixé et réactualisé chaque année par délibération du conseil municipal ou par le maire, par délégation du conseil municipal

RESILIATION

L'occupant pourra mettre fin à l'autorisation par lettre en R.A.R., adressée à la commune avec préavis de 15 jours sur motif dûment justifié.

La commune pourra mettre fin à l'autorisation, dans l'intérêt général et sans indemnité, pour non paiement de la redevance ou pour motif de trouble à l'ordre public, à tout moment, ou en cas d'urgence, par lettre en R.A.R. adressée à l'occupant avec préavis de 6 jours.par lettre en R.A.R.

JURIDICTION COMPETENTE

Les litiges, interprétations relatifs aux conditions d'attribution du permis de stationnement relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de PAU.

Lu et approuvé

Le candidat

Nom :

Prénom :

Signature



PROPOSITION DU CANDIDAT

Candidat :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Type d'exploitation :

Personnelle N° SIRET :

RCS :

Société N° SIRET :

RCS :

Raison sociale :

Adresse du siège social :

Offre du Candidat :

Redevance annuelle (1^{ère} année) :

Pièces à joindre :

- Lettre de motivation et de présentation de l'activité faisant notamment état de l'expérience professionnelle du candidat.
- Plan d'aménagement de l'emplacement avec si possible montage photographique d'intégration dans le site
- Descriptif complet des installations, camion et terrasse

Signature du candidat



COMMUNE DE SAINT JEAN DE LUZ
PARKING DE LAFITENIA

Exploitation d'emplacements sur le domaine public pour la restauration à emporter
à partir de véhicules aménagés

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

1. Organisme :

Commune de Saint Jean de Luz
Hôtel de Ville
Place Louis XIV
64500 Saint Jean de Luz
Tel : 05 59 51 61 71

2. Contact :

Mr. Toral Patrick - 05 59 51 61 85

patrick.toral@saintjeandeluz.fr

3. Objet de la consultation :

Exploitation à l'année d'emplacements sur le domaine public communal pour la restauration à emporter à partir d'un véhicule aménagé au parking de Lafitenia.

4. Dossier de consultation

Le dossier de consultation peut être retiré en mairie de Saint Jean de Luz - direction générale.

Le dossier de candidature devra être adressé sous pli recommandé avec accusé de réception, ou remis contre récépissé à :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place Louis XIV
64500 Saint Jean de Luz

L'envoi devra être fait sous double enveloppe : l'enveloppe intérieure portant les mentions « Appel à candidatures pour l'exploitation d'un emplacement pour la restauration à emporter à partir d'un véhicule aménagé au parking Lafitenia - Ne pas ouvrir ». L'enveloppe intérieure contenant le dossier de candidature.

5.

Date limite de réception des dossiers :

Le vendredi 25 novembre 2022 à 12h00.